André Normandeau et Maurice Cusson

criminologues, École de criminologie, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

(1996)

"Une criminologie francophone en Amérique depuis 1960: bilan et perspectives"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://classiques.uqac.ca/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.ugac.ca/ Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

à partir de l'article de :

André Normandeau et Maurice Cusson, [Criminologue, département de criminologie, Université de Montréal]

"Une criminologie francophone en Amérique depuis 1960 : bilan et perspectives".

Un article publié dans Criminologie et société. Le Criminologue dans la Cité hier, aujourd'hui, demain. Université de Lièges, 25-26 octobre 1996. Sous la direction de Georges Kellens et André Lemaître. Actes du colloque du 50e anniversaire de l'École liégeoise de criminologie Jean Constant, pp. 65-100. Bruxelles: Établissements Émile Bruylant, SA, 1998, 164 pp.

Avec l'autorisation formelle de M. Normandeau accordée le 25 mai 2005 de diffuser tous ses travaux.

Courriels: andre.normandeau@umontreal.ca

maurice.cusson@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points. Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

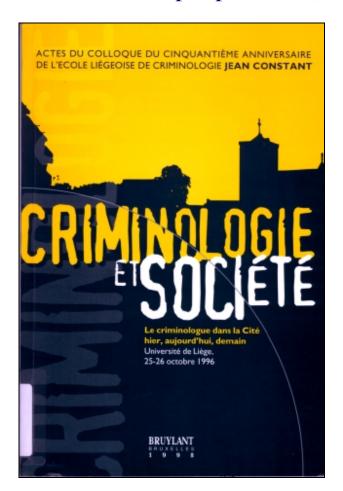
Édition numérique réalisée le 13 septembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



André Normandeau et Maurice Cusson

Criminologue, département de criminologie, Université de Montréal

"Une criminologie francophone en Amérique depuis 1960: bilan et perspectives" (1996)



Un article publié dans Criminologie et société. Le Criminologue dans la Cité hier, aujourd'hui, demain. Université de Lièges, 25-26 octobre 1996. Sous la direction de Georges Kellens et André Lemaître. Actes du colloque du 50e anniversaire de l'École liégeoise de criminologie Jean Constant, pp. 65-100. Bruxelles : Établissements Émile Bruylant, SA, 1998, 164 pp.

Table des matières

- 1. <u>Introduction</u>: un mini-historique
- 2. Qu'est-ce que la criminologie ? Une discipline, une formation, une profession? Le modèle de Montréal.
 - A. Une discipline
 - B. Les principaux chapitres de la criminologie
 - C. Une formation
 - D. Une profession
- 3. Le marché du travail des 2500 diplômés de l'École de criminologie de 1'Université de Montréal
 - A. <u>L'emploi et le rôle</u>
 - B. Perception de la profession et de l'avenir
 - C. Satisfaction et formation
- 4. Les perspectives d'avenir
- 5. Conclusion

Annexe: La criminologie hors-École Références

Tableau 1. Diplômés en criminologie à l'université de Montréal : 1960-1995

Les principaux employeurs des criminologues au Tableau 2. Québec

André Normandeau et Maurice Cusson,

"Une criminologie francophone en Amérique depuis 1960 : bilan et perspectives".

Un article publié dans Criminologie et société. Le Criminologue dans la Cité hier, aujourd'hui, demain. Université de Lièges, 25-26 octobre 1996. Sous la direction de Georges Kellens et André Lemaître. Actes du colloque du 50e anniversaire de l'École liégeoise de criminologie Jean Constant, pp. 65-100. Bruxelles : Établissements Émile Bruylant, SA, 1998, 164 pp.

Cet article a été préparé dans le cadre du colloque sur la criminologie à l'occasion du 50e anniversaire de l'École de criminologie de l'Université de Liège, Belgique, qui a eu lieu les 25 et 26 octobre 1996.

André Normandeau dirige le Groupe de recherche sur la police québécoise (G.R.P.Q.) depuis 1990. Il a été le directeur de l'École de criminologie de 1970 à 1980 et du Centre international de criminologie de 1983 à 1988. Maurice Cusson a été le directeur de l'École de criminologie de 1991 à 1995.

1. Introduction : un mini historique

Retour à la table des matières

L'École de criminologie de l'Université de Montréal a été fondée le 1er juin 1960 dans le cadre nord-américain classique d'une Faculté des sciences sociales. Le pionnier-fondateur et le premier directeur fut le professeur Denis Szabo, d'origine hongroise, diplômé de l'Université de Louvain en Belgique, en sociologie (criminologie). Le professeur Marcel Fréchette faisait équipe avec lui dès 1960. Diplômé de l'Université de Montréal, en psychologie (criminologie), Marcel Fréchette avait travaillé en clinique criminologique pendant quelques années au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en banlieue de Montréal.

L'École de criminologie devait par la suite inscrire son enseignement et ses recherches en prolongement de ces deux approches de base, la sociologie criminelle et la psychologie criminelle, dans un contexte de droit pénal. Deux pionniers avaient déjà tracé une partie de la route : le Père Noël Mailloux, dominicain et psychologue, fondateur du Département de psychologie de l'Université de Montréal (1947) et co-fondateur du Centre de Boscoville, un centre d'accueil pour jeunes délinquants (1950) ; le Docteur Bruno Cormier, médecin-psychiatre, professeur à l'Université McGill (Montréal) et le premier psychiatre attaché à un pénitencier au Québec dans les années '50.

Au début des années '60, le Québec fut, dans bien des domaines, et certainement dans celui des universités, la région du monde témoignant d'un taux de développement comptant parmi les plus élevés. La marginalité, le caractère exceptionnel de la société québécoise en a été encore accentué: tout ou presque y a été possible. De nouveaux projets foisonnaient, les esprits étaient insatiables après la grande tranquillité des décennies précédentes. 11 y eut ainsi une rencontre unique entre la marginalité personnelle de Denis Szabo et la communauté québécoise. Son propre éclectisme intellectuel s'est épanoui dans un milieu en quête d'une nouvelle image de lui-même. Bâtir une nouvelle société prête à toutes les expériences pour s'aménager : voilà un de ces rares moments privilégiés de l'histoire où une telle aventure peut se transformer dans un projet collectif réaliste. C'est ainsi que la criminologie québécoise des années '60, sous le souffle de son fondateur, Denis Szabo, s'est par la suite développée au rythme du champignon, à l'image de la société québécoise des années '60 et '70 et de sa « Révolution tranquille ».

Au cours des années '60, les premiers étudiants furent souvent des praticiens œuvrant dans la police, les tribunaux ou les prisons, qui s'intéressaient à la criminologie, en complément de leurs études en service social, sociologie, psychologie, droit, médecine... La première diplômée de l'École faisait partie de ce groupe : Marie-Andrée Bertrand (maîtrise en criminologie, 1963). Elle travaillait déjà au Tribunal de la jeunesse et devait subséquemment devenir professeur à l'École de criminologie.

Si le programme de maîtrise en criminologie débutait dès 1960, celui du doctorat décollait en 1964 et celui du baccalauréat (licence au sens de l'Université française) en 1967. Le premier Docteur en criminologie, en 1968, fut Ezzat Fattah, un juge d'origine égyptienne. Professeur à notre École pendant quelques années, il fut le premier directeur (1974) du Département de criminologie de l'Université Simon Fraser, en banlieue de Vancouver. Le premier Bachelier (licencié) en criminologie, en 1970, est comme le soldat inconnu. En effet, cette année-là, la classe des premiers bacheliers de l'École étaient plus d'une centaine... Par ailleurs, la tradition des stages pratiques en milieu de travail fut développée à partir de 1970 au niveau du baccalauréat (licence) et de 1990 au niveau de la maîtrise.

Les directeurs qui se sont succédés à la tête de l'École, après le directeur-fondateur Denis Szabo (1960-1970), furent les suivants : André Normandeau (1970-1979) ; Jean Trépanier (1979-1983) ; Pierre Landreville (1983-1991) ; Maurice Cusson (1991-1995) ; Guy Lemire (1995-1999).

L'École de criminologie de l'Université de Montréal, historiquement parlant, fut la première École en la matière créée au Québec ou même au Canada. Dix ans auparavant (1950) avait été créée aux États-Unis la première École de criminologie en Amérique, celle de l'Université de la Californie à Berkeley, en banlieue de San Francisco. Depuis ce temps, plus d'une centaine d'Écoles de criminologie ont été fondées en Amérique, dont sept autres au Canada: Toronto (1963), Ottawa (1968), Vancouver (1974), Edmonton (1975), Winnipeg (1980), Régina (1982) et Halifax (1985).

Au Québec, l'École de criminologie de l'Université de Montréal est toujours la seule. Toutefois, d'anciens diplômés ont créé des sections criminologiques aux universités du Québec à Montréal, Rimouski et Trois-Rivières, ainsi qu'à McGill, Concordia et Laval. Dix collèges d'enseignements général et spécialisé (C.E.G.E.P.), équivalents à un lycée (14 années d'études pour le programme spécialisé ou technique), ont développé à travers le Québec depuis 1970 le « Programme des techniques de la justice », dont celui des « techniques policières » où sont recrutés la majorité des futurs policiers, les « techniques judiciaires » (greffiers...), les « techniques correctionnelles » (surveillants de

prison...). Ce programme a été développé en bonne partie par l'entremise de criminologues diplômés de notre École.

Tout compte fait, de 1960 à 1995 inclusivement, l'École de criminologie a diplômé près de 2500 personnes (voir le Tableau 1).

Tableau 1 Diplômés en criminologie à l'université de Montréal : 1960-1995				
1.	Baccalauréat (3 ans)	2048		
2.	Maîtrise (2 ans)	386		
3.	Doctorat	47		
Total des diplômés				

Retour à la table des matières

À ce nombre de 2 500 diplômés « complets », l'on pourrait ajouter environ 750 diplômés qui ont obtenu un « mineur » ou un « majeur » en criminologie à notre École ou par l'entremise de la Faculté de l'éducation permanente, sans compter environ 850 étudiants qui ont complété une scolarité de maîtrise ou de doctorat mais sans jamais déposer leurs mémoires ou leurs thèses.

Mentionnons, enfin, que l'École de criminologie encadre sur une base annuelle depuis 1990 environ 400 étudiants. Une vingtaine de professeurs à temps plein et une quinzaine à temps partiel, dont plusieurs praticiens, encadrent ces 400 étudiants de baccalauréat (300), de maîtrise (75), et de doctorat (25).

2. Qu'est-ce que la criminologie ? Une discipline, une formation, une profession ? Le modèle de Montréal

Retour à la table des matières

La définition de la criminologie varie, nous le savons tous, d'un pays à l'autre et même, à l'occasion, à l'intérieur d'un pays. Historiquement, par exemple, la criminologie est liée à la médecine, la psychiatrie et la psychologie. En Italie, en prolongement d'une tradition clinique remontant à Cesare Lombroso. En France, la criminologie est associée au droit. En Belgique, la relation historique avec le droit est présente, mais les traditions sociologiques et psychologiques y ont toujours eu droit de cité, comme en témoigne la criminologie associée au célèbre Étienne de Greeff. En Amérique du Nord, la tradition criminologique est nettement celle de la sociologie, quelquefois la psychologie, très rarement le droit : l'influence de Edwin Sutherland et Thorsten Sellin.

L'Université de Montréal se distingue à la fois en Amérique du Nord et par rapport à l'Europe. En effet, dès 1960, comme nous l'avons déjà signalé, de par la volonté des deux pionniers, le sociologue Denis Szabo et le psychologue Marcel Fréchette, l'École de criminologie inscrit résolument son programme de formation et de recherche sur deux assises à part entière au sein d'une même unité : une criminologie sociologique et une criminologie psychologique (sous l'appellation de « criminologie clinique »). Envers vents et marées idéologiques, la criminologie de Montréal s'est placée délibérément au carrefour de ces deux approches. Cet équilibre disciplinaire se retrouve ailleurs à l'occasion comme au Canada ou en Belgique. Le « modèle de Montréal » a été déjà décrit dans une perspective historique à plusieurs reprises par Denis Szabo (1978, 1986), André Normandeau (1987) Bertrand-Normandeau (1984) et Maurice Cusson (1994b). Nous y référons le lecteur.

En cette fin du 20ième siècle, plus de 100 ans après l'invention du concept : « criminologie » (1885), il est peut-être utile d'illustrer « le modèle de Montréal » aux niveaux de la discipline, de la formation et de la *profession*.

A. - Une discipline

Retour à la table des matières

La criminologie est une discipline qui se définit par son objet : d'abord le crime et ensuite la manière dont on y réagit.

Certains criminologues sont surtout intéressés par le crime luimême. Les questions qu'ils se posent portent sur les vols et les voleurs, sur les meurtres et les meurtriers, sur les fraudes, sur le vandalisme... Pourquoi, devient-on délinquant? Pourquoi la criminalité augmente-t-elle durant certaines années et pourquoi diminue-t-elle durant d'autres, périodes ?

D'autres criminologues font porter leur attention sur la réaction de la société au crime. Ils veulent savoir pourquoi et comment certains actes en viennent à être définis comme crime. Par exemple, pourquoi le trafic de drogue est-il un crime aujourd'hui alors qu'il n'en était pas un autrefois ? Ils s'interrogent aussi sur la manière dont le code criminel est appliqué. Enfin, ils jettent un regard critique sur le fonctionnement des organisations policières, des tribunaux criminels, des prisons et des autres mesures pénales.

La criminologie est une discipline complexe, premièrement parce qu'elle est multidisciplinaire et deuxièmement parce qu'elle est à la fois théorique et appliquée.

En tant que discipline théorique, la criminologie va chercher une bonne partie de ses informations, de ses concepts et de ses méthodes dans les sciences humaines, dans le droit, dans l'histoire et dans la philosophie. Elle puise tout particulièrement dans la sociologie, la psychologie et le droit. Ses méthodes de recherche et d'analyse s'apparentent beaucoup à la méthodologie couramment utilisée dans les sciences sociales et en psychologie. Elle est une discipline-carrefour vers laquelle convergent toutes les connaissances sur le phénomène criminel. La criminologie est aussi une discipline appliquée. La formation que le criminologue a reçue lui permet, par exemple, de décider si une libération conditionnelle peut être accordée à tel détenu ou, autre exemple, de proposer un plan d'action pour faire face à une épidémie de vols d'automobiles qui sévit dans tel pare de stationnement. Pour résoudre de tels problèmes, il faut savoir bien poser un problème criminel; il faut savoir recueillir et traiter l'information nécessaire et il faut avoir réfléchi aux enjeux éthiques et politiques que soulèvent les solutions envisagées. C'est ainsi que le criminologue élabore des stratégies de prévention et de gestion du risque qui tiennent compte de la dynamique du crime et de la réaction sociale.

B. - Les principaux chapitres de la criminologie

La criminologie clinique

Retour à la table des matières

C'est l'étude du délinquant comme personne dans le but de le comprendre, de prévenir sa récidive et de l'aider. Qui est le délinquant? Comment l'est-il devenu ? Que deviendra-t-il ? Le diagnostic criminologique a pour but de décrire le contrevenant, d'estimer les risques qu'il ne récidive puis d'élaborer un plan d'intervention approprié. La criminologie clinique étudie aussi l'intervention : le choix d'une mesure qui soit adaptée à un type particulier de délinquant, la mise en oeuvre de cette mesure et l'évaluation de son efficacité.

Les formes particulières de crime

Les crimes de violence sont fort différents des délits contre les biens. La conduite dangereuse d'une automobile n'a pas grand-chose à voir avec l'agression sexuelle sauf que l'une et l'autre sont des transgressions au code pénal. L'étude de la diversité de l'activité criminelle s'impose : vol à l'étalage ; cambriolage ; vol par des employés; vol d'automobile; fraude; trafic de drogue; violence conjugale; homicide...

Les peines, les décisions pénales et les mesures pénales

Par définition, le crime est un acte punissable. Il importe au criminologue d'étudier les peines infligées aux délinquants. À côté de l'incarcération et de l'amende, on trouve aussi la surveillance dans la communauté, les travaux bénévoles de nature compensatoire, le placement dans un centre d'accueil et l'obligation de réparer le dommage subi par la victime. Comment choisit-on une mesure pénale plutôt qu'une autre ? À partir de quels critères ? En vue de quoi ? Les objectifs de la sentence sont variés : intimider le délinquant ou ses semblables, le réhabiliter, l'empêcher de nuire, le faire payer pour son crime, etc. Ces buts sont-ils réalisés ? Est-il justifié de punir les délinquants ? Ce chapitre de la criminologie soulève de difficiles problèmes théoriques, philosophiques et politiques.

La victimologie

Les actes criminels les plus courants lèsent les droits fondamentaux d'êtres humains. Le criminologue ne peut se désintéresser de la victime. C'est pourquoi, une branche de la criminologie, appelée victimologie, se consacre à l'étude des caractéristiques des victimes, de l'interaction entre le criminel et sa victime, de la dynamique de la victimisation, ses conséquences, l'aide aux victimes et la prévention de la victimisation. Par exemple, les recherches sur les violences faites aux femmes nous apprennent que les coups sont souvent déclenchés par des incidents triviaux, que la femme battue est souvent socialement isolée. Pour la plupart des crimes, il existe un rapport entre la jeunesse et la victimisation : à partir de 25 ans, les risques d'être victime diminuent régulièrement. Récemment, les victimologues ont fait deux découvertes surprenantes : les victimes ont les mêmes caractéristiques sociales et démographiques que les délinquants et ces derniers souffrent de taux très élevés de victimisation.

La police

Le premier réflexe d'une bonne minorité de gens qui viennent d'être victimisés est d'appeler la police. Cela signifie que les policiers ont des contacts directs et immédiats avec la réalité criminelle. Les services de police accumulent ainsi des informations de première main sur les crimes tout en exerçant une influence sur la criminalité. Les criminologues ne sont que rarement des policiers ; ils ne s'intéressent pas moins à plusieurs facettes de la question policière. C'est ainsi qu'ils étudient les décisions policières concernant les suspects. Cette question est cruciale. En effet, le policier peut choisir d'arrêter ou de relâcher un voleur. S'il se sent menacé, il décidera de tirer un coup de feu ou non. Ces décisions posent, on le voit, le grave problème de l'exercice du pouvoir discrétionnaire du policier, pouvoir qui peut aller jusqu'à celui de donner la mort. Les criminologues se penchent aussi sur la question de l'efficacité de la police dans la lutte contre le crime, sur celle des objectifs de la police et sur sa mission. Cela les conduit à réfléchir sur le rôle de la police dans la prévention du crime, sur la police communautaire et sur la résolution stratégique des problèmes par la police (« problem-oriented policing »).

La sécurité privée

Dans les commerces et dans les grandes entreprises, c'est à une agence de sécurité ou à un service interne de sûreté que l'on fait appel pour prévenir le vol à l'étalage, le vol par les employés et bien d'autres délits. Les experts de la sécurité privée ont développé un réel savoirfaire dans l'analyse des risques et dans la gestion de systèmes de protection intégrés. Un rapprochement entre la criminologie et la sécurité privée s'impose.

La prévention du crime

Les sociétés ne luttent pas contre le crime seulement par des mesures réactives ou répressives, elles recourent aussi à des mesures « proactives » ou préventives. Les citoyens et les pouvoirs publics interviennent de manière non punitive pour détourner les jeunes gens de la délinquance et pour limiter les occasions de crime. On fait obstacle au développement de tendances délinquantes des individus essentiellement en s'assurant que les enfants et les adolescents qui risquent de verser dans le crime soient mieux encadrés, mieux protégés et mieux éduqués qu'ils ne le sont. C'est ainsi que, dans certaines écoles, les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage et de comportement jouissent d'un encadrement intensif aussi bien dans leurs activités académiques que durant leurs loisirs.

La prévention « situationnelle » procède d'une toute autre logique. Elle repose sur le constat que les décisions délinquantes sont influencées par les circonstances immédiates dans lesquelles elles sont prises. Imaginons, par exemple, qu'un garçon ait envie de voler une automobile pour « faire un tour » avec ses amis. Il passera presque certainement à l'acte s'il en vient à passer près d'une voiture sport dans laquelle se trouvent les clefs d'allumage et il n'en fera probablement rien si tous les véhicules qui le tentent sont protégés par de bons antivols. Ce type de prévention consiste à susciter des habitudes et à implanter des systèmes de protection qui réussiront à persuader les délinquants potentiels que les délits envisagés sont trop difficiles, trop risqués ou trop peu profitables.

Les débats en criminologie

La criminologie n'est pas un champ où règne le consensus. Certains criminologues s'efforcent de s'en tenir aux faits et ils s'interdisent de porter des jugements de valeur ; d'autres affirment qu'il faut s'engager, prendre parti, dénoncer les injustices et les abus. Certains pensent qu'il faut viser avant tout l'efficacité dans la lutte contre le crime; d'autres croient que la justice prime et qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, même quand la solution la plus juste n'est pas la plus efficace. Certains pensent que les contrevenants sont les victimes des circonstances et qu'il faut les traiter avec compassion, humanité et générosité; d'autres jugent qu'il faut faire subir aux criminels le châtiment qu'ils méritent et leur imposer la mesure qui assurera la défense de la société. Certains pensent qu'un droit pénal démocratique contribue à la justice et à la sécurité du publie tout en garantissant les droits et les libertés; d'autres pensent que le système pénal produit plus de souffrance qu'il n'en épargne et qu'il faut trouver une réponse plus civilisée à la question criminelle. Dans la communauté des criminologues, cette

diversité d'opinions alimente une controverse qui est à l'image du débat qui renaît sans cesse dans les sociétés démocratiques autour des choix de politiques sociales et pénales.

Bien que la criminologie n'échappe pas à la controverse, elle reste un savoir rigoureux sur le criminel, sur le crime, sur la criminalité, sur les peines, sur la victime, sur la sécurité privée, sur la police et sur la prévention. Ce savoir peut servir à tous ceux qui veulent apporter une contribution à la solution du problème criminel : agents de probation ou de libération conditionnelle, policiers, conseillers en sûreté industrielle, administrateurs dans les prisons et dans les pénitenciers, travailleurs sociaux, avocats, juges, etc.

C. - Une formation

Retour à la table des matières

L'Université de Montréal offre six programmes d'étude en criminologie:

- un baccalauréat spécialisé ;
- un certificat
- un majeur;
- un mineur :
- une maîtrise
- un doctorat.

Le baccalauréat spécialisé

Le baccalauréat spécialisé s'obtient au terme d'une scolarité (90 crédits) de trois années à plein temps. Outre un ensemble important de cours communs, il comprend deux orientations : clinique et analysé criminologique. Tandis que l'orientation clinique prépare à l'intervention auprès des individus tant adultes que mineurs et auprès des groupes, l'orientation analyse criminologique met l'accent sur l'étude systématique de la criminalité ou de problèmes liés au fonctionnement de la police, des prisons, de la probation, etc. Le but de l'analyste est de bien poser les problèmes, d'identifier leurs causes et de proposer des solutions.

Les cours

Obligatoires

- Perspectives historiques en criminologie
- Socio-criminologie 1
- Psycho-criminologie
- Justice criminelle 1
- La méthodologie en criminologie
- Criminologie appliquée et institutions
- Pénologie
- Délinquance et facteurs criminogènes
- Initiation aux méthodes quantitatives
- Personnalité criminelle 1
- Psychologie du développement
- Victimologie

Cours de formation en analyse

- Société et criminalité
- Analyse stratégique en criminologie
- Analyse de la criminalité
- Formes particulières de crimes
- Gestion des ressources
- Initiation aux méthodes qualitatives
- Méthodes quantitatives...

Cours de formation clinique

- Relation d'aide en criminologie
- Techniques d'entrevue en criminologie
- Criminels et troubles mentaux
- Dynamique familiale et intervention
- Principes et modèles d'intervention
- Techniques de cas en criminologie
- Personnalité criminelle 2...

Cours optionnels

- Justice criminelle 2
- Socio-politique de la police
- Administration de la justice pénale
- Drogues et criminalité
- Prévention du crime
- Mesures pénales pour adultes
- La femme et la question criminelle
- Sociologie des milieux institutionnels
- Minorités et question criminelle
- Violences criminelles
- Atelier d'intégration criminologique
- Justice des mineurs...

Le stage

Le stage occupe une place importante dans la formation en criminologie. Il met l'étudiant en contact direct avec un milieu de pratique et il lui permet de faire l'intégration de la théorie à la pratique. Le stage donne aussi une formation professionnelle de base, soit en intervention, soit en analyse criminologique. Il dure quatre mois.

Le certificat

Le certificat de la Faculté d'éducation permanente totalise 30 crédits dont 9 sont obligatoires. La plupart des cours sont donnés le soir. Ce programme est axé sur la connaissance et l'analyse du phénomène de la criminalité. Il accueille des adultes en situation de travail dans des milieux ou dans des situations où se pose la question criminelle. L'étudiant peut suivre seulement le certificat de criminologie ou compléter un baccalauréat par cumul de certificats (à l'exception du mineur et du majeur en criminologie). Les cours obligatoires du certificat sont:

- Introduction à la criminologie;
- Méthodologie;
- Marginalité, déviance et société.

Pour les cours optionnels, l'étudiant peut choisir dans une banque d'une vingtaine de cours.

Le majeur et le mineur

Le majeur en criminologie (60 crédits : l'équivalent de deux ans) permet une formation plus polyvalente que le baccalauréat spécialisé. Il ne comprend pas de stage et doit se marier à un mineur d'une autre discipline pour former un baccalauréat. Il est une avenue privilégiée pour mener aux études de 2e cycle en criminologie ou dans d'autres disciplines. Les cours obligatoires du majeur sont les suivants :

- Perspectives historiques en criminologie
- Socio-criminologie
- Psycho-criminologie
- Justice criminelle
- La méthodologie de la criminologie
- Criminologie appliquée et institutions
- Initiation aux méthodes quantitatives
- Psychologie du développement.

Les cours à option offerts sont pratiquement les mêmes que les cours optionnels du tronc commun du baccalauréat spécialisé. Le mineur totalise 30 crédits dont 12 sont obligatoires. Son contenu correspond pour l'essentiel aux cours obligatoires du majeur plus quelques cours de l'option analyse.

La maîtrise et le doctorat

Les étudiants détenant un baccalauréat spécialisé en criminologie ou un baccalauréat comportant un majeur, un mineur ou un certificat (en criminologie) peuvent accéder à la maîtrise dont la scolarité est d'une année.

Les étudiants qui détiennent un premier diplôme universitaire dans une discipline autre que la criminologie doivent suivre des cours préparatoires, pendant au plus un an à plein temps, avant d'être admis à la maîtrise. L'étudiant a le choix de la maîtrise avec mémoire ou avec

stage. La scolarité de celui qui opte pour la maîtrise avec mémoire est d'un an. Le mémoire est un travail de longue haleine ; il est commencé durant la scolarité. Il est généralement complété durant les deux années suivantes. La maîtrise avec stage est de quatre trimestres (16 mois). L'étudiant qui prend la maîtrise avec stage a le choix entre l'intervention et l'analyse criminologique.

Après la maîtrise, l'étudiant peut poursuivre des études de doctorat.

D. - Une profession

Retour à la table des matières

Les secteurs dans lesquels travaillent les criminologues sont étonnamment diversifiés et nombreux : -prisons et pénitenciers, libération conditionnelle et probation, centres d'accueil de réadaptation et centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, foyers de groupe pour les jeunes toxicomanes et maisons de transition pour les ex-détenus, centres d'aide aux victimes d'actes criminels, ministères, services de police, municipalités... Dans tous ces milieux, les criminologues déploient une activité aux facettes multiples : l'intervention clinique, la gestion de programmes, l'animation, la consultation, l'analyse, la recherche, l'enseignement...

L'intervention auprès des délinquants adultes

La détention

Dans les milieux de détention, les criminologues ont la responsabilité d'évaluer les délinquants au début de leur séjour. Ils font un bilan de leur histoire sociale et familiale, ils analysent leurs conduites criminelles (les motifs, les circonstances, la gravité des délits et la nature des récidives). L'évaluation permettra d'orienter les détenus vers des programmes appropriés à leurs besoins sans pour autant menacer la sécurité du public : formation académique, travail, thérapie dans un établissement à sécurité minimale, moyenne ou maximale.

Le travail du criminologue en milieu carcéral comporte aussi le soutien aux détenus pour les aider à purger leur sentence dans la perspective d'un retour éventuel dans la société. Les criminologues auront également à évaluer la capacité d'un détenu à bien fonctionner lors d'une libération éventuelle.

La libération conditionnelle et les maisons de transition

Les criminologues agissent aussi auprès de ceux qui bénéficient des programmes de mise en liberté sous condition après avoir purgé leur sentence. Ils sont également présents dans les maisons de transition qui accueillent les ex-détenus dans le cadre d'absences temporaires, de programmes de semi-liberté ou de la libération conditionnelle totale. Leur rôle est d'assister et de surveiller l'ex-détenu dans ses efforts de réinsertion sociale. Les criminologues doivent aussi veiller à ce que les personnes sous leur surveillance se conforment aux lois et qu'elles s'acquittent de leurs engagements. Lorsque la personne en liberté surveillée risque de récidiver, ne respecte pas ses engagements, ou commet de nouveaux délits, le criminologue doit agir dans l'intérêt de la société. Il peut alors être appelé à recommander des mesures pouvant aller jusqu'à la reincarcération.

Les mesures pénales non carcérales

Les criminologues travaillent également auprès de contrevenants adultes condamnés à des sentences autres que la détention, notamment dans le cadre de mesures probatoires ou de travaux communautaires. Ces peines sont purgées dans la communauté, mais elles n'en sont pas moins assorties de conditions à respecter. On peut y retrouver, par exemple l'obligation d'aviser son agent lors d'un déménagement, de se rapporter régulièrement à la police ou encore de suivre un traitentent pour sa toxicomanie. Dans le cas des travaux communautaires, le contrevenant aura à effectuer du travail bénévole dans divers organismes (par exemple, dans un centre pour handicapés ou dans un service de loisirs pour les jeunes).

L'intervention auprès des jeunes

Les criminologues interviennent aussi auprès des jeunes qui commettent des délits et auprès de ceux que la société doit protéger parce qu'ils sont gravement négligés, ou victimes d'abus ou encore parce que les parents se déclarent impuissants devant leurs troubles de comportement. Ces professionnels sont engagés par les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, par les centres de réadaptation, par les maisons d'hébergement ou par les foyers de groupe.

Les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse

Dans les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, la plupart des criminologues travaillent auprès des jeunes contrevenants. Outre les délits qu'ils commettent, ces derniers sont souvent en conflit avec les parents; ils ont des difficultés scolaires et il leur arrive de consommer de la drogue. Ces jeunes ont des besoins d'encadrement et de support. Ils auront à se conformer à une ordonnance de probation décidée par le tribunal de la jeunesse, à effectuer des travaux communautaires, à participer à des rencontres de conciliation avec les victimes, à payer une amende ou encore à être placés en famille d'accueil. Les criminologues seront appelés à évaluer les adolescents qui font l'objet d'une de ces mesures et à les orienter vers des services adaptés à leurs besoins.

Dans les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les criminologues font aussi partie des équipes qui assurent la prise en charge des enfants en situation de protection. Délégués par le Directeur de la protection de la jeunesse, ils ont à intervertir lorsque les parents n'assument pas leurs responsabilités, que les droits de l'enfant sont lésés ou que sa sécurité ou son développement est compromis. Dans un tel contexte, les criminologues peuvent être amenés à recommander au juge l'application de mesures telles que le retrait de certains droits parentaux ou un placement en centre d'accueil. Évaluer la situation familiale, mettre en place des moyens pour que cessent les comportements abusifs, impliquer les parents et les amener à mieux assumer leurs responsabilités, répondre aux besoins de l'enfant, ce sont là des tâches auxquelles ils vont se consacrer.

Les centres d'accueil de réadaptation

Un certain nombre de criminologues sont également embauchés comme éducateurs auprès des adolescents qui sont placés dans les centres d'accueil de réadaptation. Ces criminologues-éducateurs assument une présence continue auprès des jeunes dans leurs activités quotidiennes : repas, travaux scolaires, ateliers de travail, loisirs, etc. Ces moments de vie sont utilisés pour aider les jeunes à prendre conscience de leurs difficultés, à développer des liens plus positifs avec autrui et à contrôler leurs comportements.

Les ressources communautaires

Les foyers de groupe et les maisons d'hébergement pour les jeunes recrutent aussi des criminologues. Ces établissements se distinguent des prisons ou des centres d'accueil par leur insertion dans le tissu urbain et par la relative liberté dont jouissent ceux qu'ils abritent. Outre la délinquance, les adolescents et les jeunes adultes qu'ils accueillent sont aux prises avec des problèmes d'adaptation très divers : isolement social, drogue ou alcoolisme, itinérance (sans-abris), tendances suicidaires, abandon scolaire, etc. Les criminologues vont leur offrir une assistance dans la recherche d'emploi ou d'un logement; ils vont les référer à un thérapeute ; ils vont servir d'intermédiaires entre le jeune et sa famille ou son école. Les objectifs poursuivis sont alors d'éviter de nouveaux placements, de prévenir la récidive, d'intégrer dans la société et de rendre autonome.

L'assistance aux victimes

L'assistance auprès des victimes d'actes criminels a connu un essor certain au cours des dix dernières années. Diverses ressources ont été mises en place afin de venir en aide aux victimes et à leurs proches : centres d'aide, maisons d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence familiale, services d'indemnisation. Des criminologues œuvrent au sein de ces organismes. Ils informent, accompagnent et aident des victimes de crimes très divers : abus sexuel des enfants et des adultes, négligence des personnes âgées, violence intrafamiliale, homicide d'un proche...

La prévention du crime

Le criminologue qui agit comme conseiller en prévention dans une municipalité, dans un service de police ou dans une école a un triple rôle: information, animation et consultation. Dans sa mission d'information, il diffuse des connaissances sur les risques de victimisation, sur les habitudes à prendre pour se protéger contre le crime et sur les systèmes de sécurité.

Dans sa mission d'animateur, le criminologue organise des rencontres entre policiers, citoyens, commerçants, administrateurs et fonctionnaires dans le but de susciter une action concertée contre le crime. Il met les citoyens en rapport les uns avec les autres pour développer la solidarité et la cohésion dans les quartiers.

Dans son rôle de consultant, le criminologue analyse les situations à risque et il propose diverses mesures pouvant faire baisser la probabilité de victimisation. C'est ainsi qu'il visite les domiciles, les commerces ou tout autre établissement exposé au crime pour connaître les points faibles des systèmes de protection contre le vol et pour proposer des solutions préventives très diverses : surveillance, obstacles matériels, aménagement des lieux, etc.

L'analyse criminologique

Les solutions préventives ne valent que si elles sont fondées sur une connaissance préalable du problème posé et de son contexte. De la même manière, l'amélioration du fonctionnement interne d'une prison, d'une maison de transition ou d'un bureau de probation exige une analyse préalable de la situation et des problèmes qui s'y posent. Voilà ce qui justifie l'analyse criminologique. Elle répond à un besoin de connaissances spécifiques et rigoureuses des problèmes et de leurs contextes afin de proposer des solutions concrètes qui vont réduire la fréquence d'une forme particulière de crime ou favoriser une gestion plus saine et plus humaine des programmes. Dans ce qui suit, on donnera quelques exemples de projets d'analyse criminologique.

Un criminologue a reçu comme mission d'étudier l'ampleur, les caractéristiques et les causes des fraudes par cartes de crédit afin de découvrir les moyens de prévenir et de réprimer ce délit.

Constatant que la situation des victimes au palais de justice est déplorable, une criminologue a réalisé une analyse de leurs besoins puis a fait aux autorités judiciaires des recommandations incitant les avocats à traiter les victimes avec plus d'égard. Elle a aussi contribué à la mise sur pied de programmes d'information, et d'aide pour les victimes qui doivent témoigner lors d'un procès.

Confronté à un problème de surpopulation dans les prisons provinciales, un ministre a confié à un comité présidé par un criminologue le mandat d'analyser le problème et de faire des suggestions sur les manières de développer les mesures de rechange à l'emprisonnement.

Dans leur rôle d'analyste, les criminologues sont souvent indispensables lors de l'élaboration et de la planification des politiques criminelles. On les retrouve au sein des ministères fédéraux et provinciaux tels que ceux de la Justice, du Solliciteur général du Canada, de la Sécurité publique ou de la Santé et des services sociaux. Ils sont aussi présents dans les corps policiers ainsi que dans des organismes comme la Société de criminologie et l'Association des services de réhabilitation sociale.

La recherche et l'élaboration des politiques

La recherche a toujours été un champ d'action important en criminologie. Comprendre ce qui favorise la commission d'un crime, étudier les caractéristiques particulières de certains types de délinquants, examiner l'effet des sentences sont des questions qui on fait l'objet de travaux très rigoureux. Les exemples de recherches abondent : étude sur le vol à main armée, recherches sur la prise de décision qui conduit aux choix d'une peine, sur la personnalité des délinquants récidivistes et sur ce qui les distingue des non délinquants, étude de la récidive des détenus en libération conditionnelle, évaluation de l'efficacité de traitements pour délinquants toxicomanes.

Ces différentes activités de recherche contribuent à la connaissance du phénomène criminel, du contrôle social et des moyens qui permettraient de faire face au crime de la manière la plus efficace et la plus humaine possible.

On trouve aussi des criminologues qui travaillent à l'élaboration des politiques sociales et pénales. Ils étudient l'impact des lois criminelles et proposent des amendements. Ils conçoivent des programmes spéciaux pour les délinquants ou pour les victimes. Ils contribuent à la réforme des systèmes de choix de la peine et de gestion des mesures pénales

La direction et la gestion

Ayant acquis de l'expérience, de nombreux criminologues en viennent à occuper des postes de gestion et de responsabilité. Ils deviennent directeur de prison, directeur des services professionnels en centre d'accueil, directeur d'un service de probation, responsable d'une maison de transition, coordonnateur d'un centre d'aide aux victimes d'actes criminels, responsable des ressources humaines dans un centre de services sociaux. Outre les tâches habituelles d'un gestionnaire, comme le recrutement, la planification, la direction du personnel et le contrôle de la qualité des services à la clientèle, le criminologue qui accède à un poste de responsabilité doit garder à l'esprit les préoccupations qui lui sont propres : protection de la société, justice, réhabilitation. humanisation...

Les autres métiers...

Les criminologues sont également présents dans un hôpital psychiatrique sécuritaire comme l'Institut Philippe Pinel, dans les ressources pour les toxicomanes, à l'emploi d'entreprises bancaires, dans les compagnies d'assurance et dans l'enseignement collégial et universitaire.

3. Le marché du travail des 2500 diplômés de l'École de criminologie de l'Université de Montréal

Retour à la table des matières

Le marché du travail des 2500 diplômés (1960-1995) a été l'objet de plusieurs recherches au cours des années, dont celles de Normandeau (1977, 1978), de Gagnon et Normandeau (1977), de Dionne et Landreville (1985), de Dionne (1986), de Normandeau-Cusson (1992,1993-95), de Cusson (1992a, b), de Bertrand, Gaudreault, Jaccoud, Normandeau et Couture (1996).

Ces études nous indiquent qu'à mi-chemin dans les années '90 les criminologues québécois travaillent en particulier au niveau des prisons et des alternatives à l'emprisonnement pour les criminels adultes (environ 39%) et au niveau des centres d'accueil et des alternatives pour les jeunes délinquants (environ 32%). L'autre tiers (environ 30%) des criminologues travaillent au niveau de l'enseignement (5%), de la police (3 %), des services aux victimes (2%)... (Voir le Tableau II).

Un sondage auprès de nos diplômés (Normandeau, Cusson et collaborateurs, 1992) nous signale également quelques faits intéressants, à savoir:

A. - L'emploi et le rôle

Quatre criminologues sur cinq (79%) ont actuellement un emploi permanent, à temps plein ; 14% un emploi temporaire, à temps plein ; 7% à temps partiel.

Deux criminologues sur trois affirment que leur emploi est lié directement à la criminologie et plus d'un sur quatre est lié à un secteur connexe. Six pour cent ont un emploi qui n'est pas lié à la criminologie.

Les principaux rôles joués par les criminologues relèvent de la relation d'aide (28%) et de l'évaluation clinique (23%), ainsi que de la gestion (24%). Les diplômés de baccalauréat sont plus impliqués dans l'« aide » et la « clinique » (66%) par rapport à ceux de maîtrise (34%). En retour, les diplômés de maîtrise sont plus impliqués en gestion (45% versus 24%) et en analyse, recherche et évaluation des programmes (44% versus 5%). Certains criminologues exercent plus d'un rôle.

Retour à la table des matières

Tableau 2 Les principaux employeurs des criminologues au Québec				
Nom de l'employeur		Nombre	(%)	
1)	Ministère du Solliciteur général du Canada - Établissement (Pénitencier) - Communautaire (Lib. cond. et C.C.C.) - Administration	221 87 124 10	22,1%	
2)	Ministère de la Sécurité publique du Québec - Établissement (Prison) - Service de probation	164 31 133	16,4%	
3)	Centres de services sociaux (mineurs) - Montréal métro - Régions	199 122 87	20,1%	
4)	Centres d'accueil (mineurs)	114	11,4%	
5) 6)	L'enseignement Maisons de transition (C.R.C.)	51 37	5,1% 3,7%	
7)	Police	34	3,4%	
8)	Ressources communautaires	23	2,3%	
9)	Services aux victimes Prévention et géomité	22 19	2,2%	
10) 11)	Prévention et sécurité L'Institut Pinel (santé mentale)	19	2,0% 1,5%	
12)	Toxicomanie	11	1,2%	
AUTRES EMPLOYEURS/SECTEURS		94	8,5%	
GRAND TOTAL		1002	100 %	
Sour	rce: Normandeau, Cusson et collaborateurs, 1992.			

B. - Perception de la profession et de l'avenir

Retour à la table des matières

Une majorité des criminologues (85%) affirment que la profession de criminologue est très bien perçue dans leur milieu de travail. Une majorité (69%), par ailleurs, regardent l'avenir avec enthousiasme puisqu'ils considèrent qu'ils ont des possibilités d'avancement. Tout compte fait, les criminologues sont vraiment satisfaits de leur emploi actuel: 94 %.

C. - Satisfaction et formation

Un rappel de leurs études en criminologie indique que l'orientation choisie était surtout celle de la criminologie clinique (67%) par rapport à l'analyse et la recherche (14%). La clinique est encore plus importante au niveau des diplômés de baccalauréat (80%) que de maîtrise (53%), alors que la recherche (au sens large) est plus populaire en maîtrise (24%) qu'au baccalauréat (4%). De cette formation, une majorité est satisfaite (81%). Soulignons que, pour la formation clinique, la satisfaction est plus prononcée du côté de l'évaluation que de celui de l'intervention.

Une étude plus récente (S.O.C.P., 1995) auprès d'une cohorte d'exétudiants qui avaient terminé leurs études douze mois auparavant nous signale que, malgré l'état précaire du marché du travail pour les jeunes, 90% de ces ex-étudiants ont trouvé un emploi, dont 75% relié à leur formation. En criminologie ces pourcentages étaient respectivement de 97% et de 71%. Évidemment, plusieurs emplois relèvent dorénavant de contrats à terme (les deux tiers) plutôt que d'un travail permanent à temps plein inscrit dans un cheminement de carrière (le tiers).

4. - LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Retour à la table des matières

Dans l'ensemble, les diplômés de l'École de criminologie qui se trouvent sur le marché du travail sont satisfaits de leur formation et de leur emploi. Faut-il pour autant se contenter du statu quo? Il nous semble que non, car plusieurs contraintes et limites enferment les criminologues dans une pratique routinière.

- 4.1. Plusieurs emplois occupés par nos diplômés n'exigent pas une compétence spécifiquement criminologique et ne permettent pas d'en acquérir. C'est le cas des emplois d'éducateurs et d'agent de gestion de cas. Les premiers animent la vie quotidienne et organisent les activités des jeunes. Le lien entre cette pratique et ce que l'on sait sur la question criminelle reste ténu. Les seconds pratiquent une clinique rudimentaire qui se confine le plus souvent à l'enregistrement de faits sans analyse ni synthèse. Au Service correctionnel canadien, on chuchote que la gestion de cas est un emploi semi-qualifié qui est à la portée d'un gardien.
- 4.2. Trop souvent, les criminologues qui œuvrent dans le secteur correctionnel sont enserrés dans un carcan de lois, de règlements et de contraintes bureaucratiques qui réduisent à peu de choses leur liberté professionnelle. La peur des plaintes et le désir de « ne pas faire des vagues » conduit à une surproduction de rapports. Le plus gros du temps de plusieurs criminologues se passe alors à remplir des formulaires.
- 4.3. L'efficacité des interventions correctionnelles à prévenir la récidive reste très limitée. Il existe bien des thérapies d'inspiration behaviorale qui produisent des résultats prometteurs mais elles restent expérimentales et les criminologues qui participent à ces programmes sont rarissimes. Les bilans des recherches évaluatives sur l'efficacité des mesures pénales les plus fréquemment utilisées concluent qu'il

n'existe pas de mesure qui, de manière répétée, soit plus efficace que les autres. Les investissements consentis à la clinique correctionnelle sont difficilement défendables en termes de réhabilitation. Tout au plus peuvent-ils se justifier par leur apport à l'humanisation de la condition des populations pénales. Mais faut-il pour cela que les trois quarts des criminologues y soient mobilisés ?

- 4.4. La clinique telle qu'elle est communément pratiquée dans le système correctionnel est très peu fécondée par la recherche. Ni les travaux récents sur les carrières criminelles, ni les évaluations des mesures pénales, ni les connaissances nouvelles sur la psychologie des délinquants n'informent la gestion de cas. Coupée de la recherche, la pratique correctionnelle stagne : les innovations cliniques sont rares ; et l'efficacité des solutions correctionnelles marque le pas.
- 4.5. Seulement 5% des criminologues œuvrent dans les domaines de la police, de la prévention et de la sécurité. C'est peu quand on pense que la question criminelle est au cœur même de la problématique de la police et de la prévention. Il s'agit là de champs dans lesquels les connaissances criminologiques récentes peuvent trouver des applications très directes. Rappelons que la police et la sécurité privée forment ensemble une masse beaucoup plus considérable que tout le secteur correctionnel. Au Canada, en 1995, les dépenses consacrées à la police étaient trois fois plus élevées que celles qui sont consenties aux services correctionnels (6.0 millions contre 2.0 millions). Au Québec, 27000 personnes travaillent dans le secteur de la sécurité privée et 14 000 personnes œuvrent dans les services de police. Normandeau et collaborateurs (1992) n'ont retracé que 53 criminologues dans la police, en prévention ou en sécurité : un degré de pénétration absolument insuffisant.
- 4.6. Alimenter l'appareil correctionnel avec une main-d'œuvre semi-qualifiée serait une solution de facilité pour l'École de criminologie. Selon nous, la stratégie optimale consisterait premièrement à doter nos étudiants d'une compétence distinctive et, deuxièmement, à les orienter prioritairement vers les secteurs du marché du travail où une expertise criminologique de haut niveau sera en demande dans un avenir rapproché.

Une compétence distinctive

Le meilleur moyen, pour les criminologues, de tirer leur épingle du jeu face à la concurrence serait qu'ils détiennent une compétence exclusive qui leur donnerait un avantage comparatif Nous ne pouvons prétendre être meilleurs que tout le monde dans tous les domaines. Néanmoins, nous pouvons concentrer nos efforts pour viser l'excellence là où nous avons quelque chose d'original à offrir.

Notre compétence distinctive se résume, nous semble-t-il, en trois traits : le 1er _ une connaissance rigoureuse et intégrée de la question criminelle, 2 - une attitude pragmatique face aux problèmes criminels et, 3 - une approche objective et méthodique des questions criminelles spécifiques.

1. Une connaissance rigoureuse et intégrée du phénomène criminel

Par « phénomène criminel », nous entendons ici le crime et tout ce qui s'y rapporte : les réactions qu'il provoque, le criminel, l'action policière contre le crime, les mesures pénales, la prévention, les institutions sociales impliquées dans le traitement de la délinquance... Les criminologues sont les seuls professionnels à connaître et, surtout, à avoir une vue d'ensemble de ces réalités.

Rappelons que l'essentiel de ce qui se publie en criminologie vise la production et la transmission de connaissances sur le phénomène criminel et très peu sur les techniques. Au cœur du projet criminologique, nous trouvons la volonté d'offrir à la société des connaissances sur le crime fondées sur la recherche, organisées de manière cohérente et systématique, dépouillées des préjugés, des anecdotes et des approximations.

Complémentairement, notre multidisciplinarité, combinée à notre souci de tenir compte aussi bien du crime que de la réaction sociale nous donnent une vision d'ensemble du phénomène.

Le criminologue est donc en premier lieu un spécialiste de la question criminelle. Il le voit comme une réalité complexe sur laquelle il possède un savoir rigoureux et ouvert. Il s'agit là d'une exclusivité qu'il nous faut conserver, cultiver et mettre en valeur.

2. Le pragmatisme

Plusieurs observateurs ont remarqué que les criminologues se distinguent des autres spécialistes des sciences humaines par une attitude pragmatique vis-à-vis des problèmes criminels. Ils savent ce qu'il est possible de faire ; ils connaissent les ressources disponibles ; ils circulent avec facilité dans les rouages des appareils policier, judiciaire et correctionnel; ils posent les problèmes de manière à pouvoir trouver des solutions ; enfin, ils sont soucieux d'efficacité.

Ce pragmatisme vient à nos étudiants principalement par les stages qui les plongent dans les milieux où les vrais problèmes se posent et qui les insèrent très tôt dans le réseau de la pratique. Il tient aussi à nos enseignements sur le contexte institutionnel et social de la criminologie appliquée.

Le pragmatisme doit pouvoir se combiner à la théorie laquelle est indispensable pour que l'action s'inscrive dans une vision d'ensemble et pour qu'elle procède d'une compréhension des phénomènes.

3. L'analyse objective et systématique de questions criminelles particulières

Que trouvons-nous au cœur de la criminologie appliquée

C'est, pour l'essentiel, l'examen des questions criminelles particulières par quatre démarches : 1 - l'évaluation clinique des délinquants dans le but de proposer un diagnostic et de guider les décisions à leur égard; c'est là une compétence qui nous est reconnue par tous; 2 l'analyse de *patterns* criminels récurrents afin de découvrir des solutions qui soient ajustées à leurs caractéristiques propres ; 3 - l'évaluation des politiques, des pratiques pénales et des mesures préventives et, 4 - l'étude des populations pénales, des institutions et des établissements.

Tout cela nous est spécifique : le criminologue peut se démarquer de ses concurrents par sa compétence dans l'examen de délinquants individuels, de configurations criminelles, des politiques, des pratiques et des populations pénales.

La formation donnée à l'École de criminologie est une préparation constante à cette habileté distinctive. Les cours et les stages consacrés à l'évaluation clinique y contribuent, mais aussi les cours de méthodologie et tous ceux qui portent sur l'analyse criminologique.

En résumé, les criminologues peuvent se distinguer de tous les autres professionnels en s'imposant comme d'excellents spécialistes du phénomène criminel, capables de l'aborder avec pragmatisme, rigueur et objectivité.

5. - CONCLUSION

Retour à la table des matières

Certes, l'avenir du marché du travail de la « criminologie en action » au Québec n'est pas « tout de rose vêtu ». En effet, les criminologues travaillent toujours en majorité pour des organismes gouvernementaux, comme nous le signale de nouveau le dernier rapport d'étude sur le marché du travail des criminologues (Bertrand et al., 1996). Or, la dette publique et les déficits budgétaires des gouvernements (au Québec comme ailleurs) ont forcé ces derniers à réduire le nombre d'emplois dans tous les domaines, y compris celui de la justice pénale. Il faudra donc vivre avec cette « nouvelle donne » au cours des prochaines années. Il faudra vraiment innover. L'une des avenues de l'avenir est évidemment celle de l'entreprise privée, particulièrement la sécurité privée qui est en pleine expansion. Il ne s'agit pas toutefois d'un Eldorado facile (Bertrand et al. 1996; Normandeau-Cusson, 1992-95).

Par ailleurs, l'avenir de l'enseignement et de la recherche en criminologie à l'Université de Montréal est teinté « du vert de l'espérance ». En effet, malgré les restrictions budgétaires de l'Université, l'École a sauvegardé, au cours des cinq dernières années (1991-96), ses postes de professeurs tout en renouvelant et en rajeunissant son corps professoral puisque six jeunes professeurs et chercheurs ont rejoint l'équipe de l'École. Un exploit par le temps qui court! De plus, contrairement à plusieurs autres Départements ou Écoles, nous pouvons encore sélectionner parmi les meilleurs étudiants puisque nous acceptons environ 100 nouveaux dossiers d'étudiants à chaque année alors que plus de 1000 nous font une demande d'entrée.

ANNEXE

La criminologie hors-École

Retour à la table des matières

L'École de criminologie de l'Université de Montréal, créée en 1960, a « fait des petits » qui ont également contribué à « semer la bonne nouvelle ». Par exemple :

1. Dès 1960, une Société de criminologie du Québec (S.C.Q.) voyait le jour. Elle rassemble tous les praticiens de la « criminologie en action », indépendamment de leurs diplômes et de leurs statuts professionnels: juges, procureurs, avocats, policiers, agents correctionnels, intervenants professionnels en probation, en prison, en libération conditionnelle autant pour les adultes que pour les jeunes (en « centre d'accueil », par exemple); intervenants dans les centres d'aide pour les victimes d'actes criminels, pour les toxicomanes, pour les hommes dans le cadre de la violence conjugale et familiale; professeurs et chercheurs en criminologie aux niveaux universitaire et collégial... et cetera. Donc, non seulement des criminologues « diplômés » mais également des diplômés en droit, des psychologues, des psychiatres, des travailleurs sociaux, des psycho-éducateurs... et quelques simples citoyens intéressés! La Société organise un grand congrès national à tous les deux ans ainsi que de multiples colloques, annuellement. Elle publie régulièrement un bulletin, Ressources et Vous. Elle obtient des contrats d'études et de recherches. Elle présente des mémoires aux différents paliers de gouvernement sur des problèmes d'actualité criminologique ou sur des projets de loi. Elle agit à l'occasion comme groupe de pression, en collaboration avec d'autres organismes communautaires.

- 2. Au tournant des années 1970, une Association professionnelle des criminologues du Québec (A.P.C.Q.) voit également le jour. Cette fois, seuls les diplômés officiels en criminologie du Québec et d'ailleurs en sont membres. Elle s'est dotée d'un code d'éthique professionnelle qui lui permet d'assurer non seulement la protection de ses membres mais également la protection du publie et de la clientèle des criminologues. Elle publie également un Bulletin de l'A.P.C.Q.. Elle présente des mémoires à qui de droit.
- 3. Au tournant des années 1970 l'Université de Montréal a créé le Centre international de criminologie comparée (C.I.C.C.). Les directeurs successifs ont été les suivants : Denis Szabo (1970-83) ; André Normandeau (1983-88); Jean Paul Brodeur (1988-96) et Serge Brochu (1996 +). Marc LeBlanc y a été un directeur adjoint actif (1975-85). Le Centre est légalement autonome par rapport à l'École. Il répond de ses actions à un conseil d'administration international ainsi qu'au vice-rectorat à la recherche de l'Université, plutôt qu'à la Faculté des arts et des sciences en ce qui concerne l'École. Le Centre collabore évidemment très étroitement avec l'École puisque la moitié des professeurs de l'École y réalisent leurs projets de recherche, en collaboration le plus souvent avec des assistants de recherche qui sont des étudiants de maîtrise et de doctorat à l'École. Au delà de la recherche qui est sa mission de base, le Centre est également, par définition, un milieu d'échanges national et international. Plusieurs professeurs et chercheurs étrangers y séjournent à chaque année. Un Centre de documentation vraiment international, commun au Centre et à l'École, est au service des étudiants, des chercheurs, des professeurs et de plu-

sieurs autres citoyens intéressés (journalistes, fonctionnaires, praticiens...).

- 4. Les publications de l'École et du Centre ont contribué au fil des ans, depuis 1960 et 1970, a développer nos connaissances scientifiques ainsi qu'à éclairer les débats criminologiques publics. Les professeurs ont ainsi dûment publié depuis les années '60 plus de 100 livres ainsi que des centaines de rapports d'études et de recherches, sans compter plus de mille (1000) articles scientifiques dans des revues de plus de vingt-cinq (25) pays. Le bilan au moins partiel des « recherches de Montréal » a été fait à deux reprises dans les livres suivants :
- SZABO, D.; LEBLANC, M., sous la direction (1985). La criminologie empirique au Québec. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 451 pages.
- SZABO, D.; LEBLANC, M., sous la direction (1995). Traité de criminologie empirique. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 464 pages.

Mentionnons, enfin, à ce chapitre, que la revue *Criminologie*, créée en 1968 par l'École et publiée par les Presses de l'Université de Montréal, est un reflet permanent depuis près de trente ans d'une certaine production scientifique de « l'équipe de Montréal ». Le numéro spécial de la revue à l'occasion du 25e anniversaire de l'École en 1985 en est un bon exemple (Landreville et Normandeau, 1986). Le Centre en assume dorénavant la gestion, par l'entremise d'un Comité de rédaction, d'un Conseil d'administration et d'un Conseil international.

5. L'enseignement même de la criminologie au Québec ne se limite pas seulement à l'École de criminologie. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, dix (10) collèges (lycées) en font un enseignement approprié depuis 1970 dans le cadre d'un programme de « techniques de la justice », rejoignant ainsi plus de 1000 nouveaux étudiants à chaque année. De plus, la Faculté d'éducation permanente (F.E.P.) de l'Université de Montréal depuis 1975 offre annuellement à plus de 750 « étudiants adultes » des certificats en « criminologie », en « droit », en « police et sécurité », en « toxicomanies », en « violence »... sans compter l'enseignement (plus parcellaire) de la criminologie au sein d'autres départements universitaires (sociologie, psychologie, droit, service social, psycho-éducation...) à l'Université de Montréal et dans les autres universités québécoises.

6. Les professeurs et les chercheurs de l'École et du Centre ont été souvent mis à contribution par les comités d'études et les commissions d'enquêtes du Gouvernement (fédéral ou provincial). En Amérique, ces comités et commissions ont souvent des fonds de recherche assez importants (Laberge, Landreville, 1991). Depuis 1975, l'École a été présente sur la majorité des grands comités/commissions, dont les mandats portaient soit sur la justice pénale en général (Ouimet, 1969; Prévost, 1970; Archambault, 1987); sur la drogue (Le Dain, 1973); la police (Choquette 1971; Saulnier, 1978; Laplante, 1980; Bellemare, 1988; Normandeau et Leighton, 1990; Malouf, 1994); la prison et ses alternatives (Thiffault, 1978; Landreville, 1986); la prévention de la criminalité (Bordeleau, 1993); la délinquance des mineurs (Batshaw, 1976; Charbonneau, 1982; Jasmin, 1992 et 1995...) Les noms entre parenthèses représentent les présidents de ces comités/commissions, selon la coutume nord-américaine. Le lecteur retrouvera la liste de ces comités/commissions dans le guide de lecture du Traité de criminologie empirique (Normandeau, 1994). Il faudrait également ajouter les travaux des professeurs et des chercheurs de l'École et du Centre pour la Commission de réforme du droit du Canada qui, de 1970 à 1992, a fait des travaux remarquables sur le droit pénal et le système de justice pénale (police, tribunaux, prisons...). À notre avis, cette participation active aux comités/commissions, compte tenu de leur grande « visibilité », ainsi que la « participation médiatique » (radio, télévision, journal, revue populaire...) régulière de plusieurs des professeurs de l'École, ont nettement eu un impact précieux pour une évolution « progressiste » du système de justice pénale au Québec et au Canada. Par exemple, le « langage de la prévention » et de la « réinsertion sociale » est toujours pré-éminent au Québec (chez les politiciens, les journalistes, les groupes de pression... et les criminologues), par rapport au « langage de la répression », contrairement au « virage à droite » des années 90 aux États-Unis et même au Canada anglais (Normandeau, 1996a). Le ministre de la Sécurité publique du Québec vient ainsi de fermer cinq prisons et de ré-affirmer son credo pour la réinsertion par une utilisation plus étendue des solutions de rechange à l'emprisonnement (Normandeau, 1996b). Ailleurs, aux

États-Unis et au Canada anglais, on construit toujours de nouvelles prisons. Ce « langage » n'est donc pas simplement une figure de style. Un autre exemple : celui de la peine de mort au Canada. Les criminologues ont joué un rôle-clé dans la décision du Parlement du Canada d'abolir « de facto » (1962 +) et « de jure » (1976 +) cette peine ; en particulier dans les débats publics qui ont mené aux « moratoires législatifs » de 1965 et 1970, ainsi qu'au vote officiel serré d'abolition (1976), ré-affirmé de justesse d'ailleurs en 1987. Les criminologues québécois et canadiens, à notre avis, « ont fait la différence », contrairement aux criminologues américains qui se retrouvent depuis quelques années avec un débat qui porte moins sur la peine de mort (pour ou contre), mais plutôt sur « le moyen le plus humanitaire » d'exécuter le meurtrier (l'injection létale, l'électrocution, le gaz létal, la pendaison et le peloton d'exécution). Le débat concerne surtout le choix entre les deux premiers : l'aiguille ou la chaise électrique ?

RÉFÉRENCES

Retour à la table des matières

BERTRAND Marie-Andrée, SZABO Denis, « Dialogue avec... Denis Szabo », Revue Canadienne de Criminologie, 1976, vol. 20, no 2, pp. 12-25.

BERTRAND Marie-Andrée, NORMANDEAU André, sciences humaines à l'assaut (ou au service ?) des appareils de justice pénale au Québec », in SZABO D. et al., Continuité et rupture/Les sciences sociales au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1984, pp. 319-336. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

BERTRAND M.A., GAUDREAULT A., JACCOUD M., NOR-MANDEAU A., COUTURE, I., Rapport d'étude du Comité sur l'avenir de la pratique en criminologie de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1996, 30 pages.

CRIMINOLOGIE, revue thématique (depuis 1968), Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

CUSSON Maurice, « L'analyse criminologique et quelques développements récents en criminologie », Criminologie, 1986, vol. 19, no 1, pp. 53-72. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

CUSSON Maurice, « La criminologie a-t-elle un avenir ? », Ressources et Vous, Bulletin de l'Association professionnelle des criminologues du Québec, 1987, vol. 27, no 1, pp. 2-6.

CUSSON Maurice, Analyse stratégique sommaire : la profession de criminologue, document inédit de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1992, 16 pages.

CUSSON Maurice, « L'analyse criminologique et la prévention situationnelle », Revue Internationale de Criminologie et de Police *Technique*, 1992a, vol. 49, no 2, pp. 137-149.

CUSSON Maurice, Les criminologues au Québec : que font-ils, que pourraient-ils faire?, document inédit de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1992b, 20 pages.

CUSSON Maurice, « Le virage stratégique en criminologie appliquée », Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1993, 50, 3, 295-308.

CUSSON Maurice, CARRIÈRE P., GAUDREAULT A., THER-RIAULT G., Qu'est-ce que la criminologie?, Brochure de l'Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, 1994, 21 pages.

CUSSON Maurice, La sécurité privée et la criminologie, document inédit de l'Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, 1994, 13 pages.

CUSSON Maurice, « Le modèle québécois », in CARIO R., FA-VARD A.M., OTTENHOF R., Éds, Profession Criminologue, Toulouse, Erès, 1994, 29-36.

- DIONNE M., LANDREVILLE Pierre, Les bacheliers en criminologie de 1970 à 1983 et le marché du travail, Rapport de recherche de l'Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, 1985, 56 pages.
- DIONNE M., « La relance des bacheliers en criminologie de 1970 à 1983 », Criminologie, 1986, vol. 19, no 1, pp. 261-279.
- GAGNON R., NORMANDEAU Andér, L'École de criminologie : les étudiants et les praticiens, Rapport de recherche de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1977, 219 pages.
- GAGNON R., NORMANDEAU André, « Les praticiens de la criminologie au Québec », Criminologie, 1977, vol. 10, no 2, pp. 39-54.
- GRABINER V., « Interview with M.A. Bertrand », Issues in Criminology, 1973, vol. 5, no 2, pp. 31-49.
- LABERGE D., LANDREVILLE Pierre, « La justice pénale au Québec: 1960-1990 », Recherches Sociographiques, 1991, vol. 32, no 2, pp. 199-220.
- LANDREVILLE P., NORMANDEAU André, Politiques et pratiques pénales, numéro thématique de la revue Criminologie à l'occasion du 25' anniversaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1986, vol. 19, no 1, pp. 1-279.
- LEBLANC Maurice, « La criminologie aux États-Unis : Discipline manifeste, formation éclatée et profession latente », in CARLO R., FAVARD A.M., OTTENHOF R., Eds, Profession Criminologue, Toulouse, Erès, 1994, pp. 63-73.
- NORMANDEAU André, Ed., La criminologie au Québec, numéro thématique de la revue *Criminologie* à l'occasion du 15" anniversaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1977, vol. 10, no 2, pp. 1-108.

NORMANDEAU André et al., Groupe de recherche sur la criminologie et les criminologues québécois, École de criminologie, Université de Montréal, Série de dix rapports de recherche, 1978.

NORMANDEAU André, « La petite histoire de la criminologie au Québec (1960-1985) », Revue Internationale de Criminologie et de *Police Technique*, 1987, vol. 40, no 1, pp. 67-71.

NORMANDEAU André, CUSSON Maurice, Ed., BASTIEN I., GRANDMAISON R., TREMBLAY S., Les diplômés de l'École de criminologie de l'Université de Montréal (1960-1991), Rapport de recherche de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, 1992, 75 pages.

NORMANDEAU André, « Un guide de lecture en criminologie francophone », in SZABO Denis, LEBLANC Marc, Éds, Traité de criminologie empirique, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, pp. 385-395. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

NORMANDEAU André, « Un panorama des politiques et des pratiques pénales de la nouvelle pénologie made in America: 1980-2005 », in PRADEL J., Ed., Prison: Sortir avant terme, Paris, Cujas, 1996a, pp. 11-54.

NORMANDEAU, André, CUSSON Maurice et al. (1993-95), Série de travaux inachevés sur « le marché du travail des criminologues au Québec ».

NORMANDEAU André (1996b), « Fermer des prisons au Québec », *La Presse*, 16 avril 1996, p. B3.

PARADIS G., NORMANDEAU André, « Dialogue avec... André Normandeau », *Criminologie*, 1977, vol. 10, no 1, pp. 78-92.

POUPART J., Institutionnalisation de la criminologie au Québec, Rapport de recherche, Montréal, Université de Montréal, 1997.

SELYE H., Stress sans détresse, Montréal, Les Éditions de 1'Homme, 1975.

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSY-CHOLOGIQUE (SOCP) de l'Université de Montréal (depuis 1970), Que sont-ils devenus?, Étude annuelle de la situation de travail des ex-étudiants de l'Université de Montréal.

SZABO Denis, Criminologie et politique criminelle, Paris, Vrin, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1978, 178 pages.

SZABO Denis, LEBLANC M., Ed., La criminologie empirique au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1985, 464 pages.

SZABO Denis, *Science et crime*, Paris, Vrin, Montréal, Bellarmin, 1986.

SZABO Denis, LEBLANC Marc, Éds, Traité de criminologie empirique, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, 451 pages.

SZABO Denis, « La criminologie comparée : bilan et avenir », Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1995, vol. 48, no 2, pp. 140-147.

Fin du texte